Recherche RDT: promotion de la coopération avec les économies émergentes

1996/2155(COS) - 19/07/1996 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la présente communication s'adresse à ce qu'il est convenu d'appeler les "économies émergentes" (ex: Chine, Inde, Brésil, certains pays d'Asie du Sud-Est et d'Amérique latine) et vise à mettre en oeuvre avec ces pays un nouveau cadre de coopération en matière de RDT qui permettra de relever le défi mondial lancé par leur industrialisation accélérée. CONTENU : la communication recommande de compléter l'actuelle approche "ponctuelle" du programme INCO DC (Coopération scientifique et technique avec les pays en voie de développement), lancé en 1995, par une nouvelle initiative de coopération axée sur la recherche de débouchés dans les secteurs de haute technologie qui mettent en valeur l'innovation européenne sur les nouveaux marchés. La communication prévoit un plan d'action conçu pour exploiter l'ensemble des possibilités offertes par le cadre institutionnel existant. Ce plan d'action comprend : - l'incitation à la participation des instituts de recherche des pays émergents aux programmes spécifiques relevant du 4ème Programme-cadre; - la définition d'un noyau dur de thèmes strictement délimités pour lesquels les retombées industrielles de la coopération en matière de RDT devraient être claires; - le lancement d'une campagne d'information et d'un programme d'échange de scientifiques ainsi que l'organisation d'une série d'ateliers scientifiques ciblés; - chaque fois que cela s'avère nécessaire, dans le cadre de la politique de relations extérieures et des ses instruments (Accord-cadre et Commision mixte), la conclusion d'un accord complémentaire de coopération scientifique et technologique avec un pays à économie émergente. L'exécution de ce plan conduira à la création d'un réseau de partenariats scientifiques dans des domaines ciblés, et jettera les bases d'opérations de collaboration de plus grande ampleur.